

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	25
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 janvier 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, PACIONI, COMTAT, CHAUVET, CHARRIERE, SERRANO, LECOQ, BOUTIER et PONSY Mesdames KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames, BOISSET, BONAMI, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs VALLON et QUERCI

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur GERVAIS, de Madame BONAMI à Madame BOUCHET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur VALLON à Monsieur HAMARD, et de Madame EPAUD à Monsieur PONSY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 04-01-2024 – Demandes de subvention pour les travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité de trois axes principaux de Clarensac – phase travaux n°1 – tranche 1 et réaménagement du parking et démolition de la grange située au carrefour Route de Langlade/Route de Nîmes

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Considérant la volonté politique d'améliorer les différents axes d'entrée et de sortie de Clarensac par la majorité municipale,

Considérant le dossier d'études réalisé par le bureau CAP'INGE sur cette volonté et notamment les trois phases suivantes :

- -Phase 1 : de la route de Nîmes (carrefour RD14/RD103) jusqu'à la Route de St Come (carrefour/feu), réaménagement du parking devant police municipale, bibliothèque et démolition de la grange située au carrefour de la route de Langlade et de la route de Nîmes,
- -Phase 2 : de la route de Langlade – RD n°14 jusqu'au carrefour RD14/RD103,
- -Phase 3 : de la RD n°1 jusqu'au carrefour après le cimetière à la sortie de Clarensac – chemin de la carrière vieille

Considérant la décision N°11-2023 du 22 juin 2023 relative à une demande de co maitrise pour lesdits travaux d'aménagement – phase études,

Considérant l'avis de l'unité territoriale de Vauvert sur ledit projet,
 Considérant la programmation des travaux du Département du Gard,
 Considérant les différentes interventions en amont par le service de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales,
 Considérant l'intervention en amont de Territoires énergie du Gard en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux aériens,
 Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023,
 Considérant le budget général de la commune pour l'exercice 2023,
 Considérant la nécessité d'abroger la délibération n° 02-09-2023 du 20 septembre 2023,
 Considérant la délibération n° 58 de la Commission Permanente adoptée par le Conseil Départemental du Gard en date du 13 octobre 2023 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'étude de l'aménagement des RD14 et RD1 dans la traversée d'agglomération de la commune de Clarensac ;
 Considérant que la phase 1 des travaux se compose du réaménagement du parking, de la démolition de la grange située au carrefour de la route de Langlade et celle de Nîmes, et de deux tranches distinctes :

- Tranche 1 : du carrefour RD14/RD103 jusqu'à la jonction avec le boulevard de la Dougue inférieure
- Tranche 2 : de la jonction de la RD14 avec le boulevard de la Dougue inférieure jusqu'au feu de la route de Saint Come.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission Budget, Projets, Actions réunie le 15 janvier 2024,

Le début des travaux de la phase 1, tranche 1 et du réaménagement du parking et la démolition de la grange est prévu au premier semestre 2024, pour un montant hors-taxes de 612 708,50 Euros selon le plan de financement ci-après :

Montant estimatif des travaux HT		612 708,50 €
Préfecture : DETR	20%	122 541,70 €
Département	39.71%	243 338,48 €
Agence de l'eau	8.71%	53 415,77 €
Nîmes Métropole : Fonds de concours	50% du reste à charge de la ville	A définir
Autofinancement	20% minimum	A définir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De déposer une demande de subvention auprès du Département du Gard notamment dans le cadre de la doctrine des « aménagements de traversée d'agglomération » du Contrat Territorial 2024,
- De déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- De déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau,
- De déposer une demande de fonds de concours auprès de Nîmes Métropole,

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents et à effectuer toutes les démarches et formalités requises nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagements et de revalorisation de l'ancien parking de l'école primaire, de démolition de la grange située au carrefour de la route de Langlade et celle de Nîmes, et des travaux de la tranche 1 de la phase 1 du projet de travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité de trois axes principaux de Clarensac.
- De réserver les crédits correspondants au budget.

Fait à CLARENSAC, le 25 janvier 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le